



MEDIAPART

Politique — Enquête

## Affaire Francesca Albanese : retour sur un fiasco diplomatique français

**Après s'être appuyé sur une vidéo tronquée pour réclamer la tête de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la Palestine, le ministre des affaires étrangères a finalement fait marche arrière. L'épisode dévoile cependant le poids des influences pro-israéliennes au sein de l'exécutif.**

Pauline Graulle et Clothilde Mraffko

14 mars 2026 à 19h19

C'est une piètre fin de quinquennat pour la diplomatie française. Et une séquence humiliante pour Jean-Noël Barrot. Le 11 février, le ministre des affaires étrangères français promettait solennellement devant la représentation nationale qu'il réclamerait avec « *fermeté* » à la session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies la démission de Francesca Albanese, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Le 25 février, à Genève, l'ambassadrice de la France aux Nations unies a finalement renoncé. Sans citer nommément Francesca Albanese, Céline Jurgensen s'est contentée de déplorer les déclarations « *répétées et extrêmement problématiques* » de l'une des rapporteuses et rapporteurs des Nations unies, rappelant que ce mandat exigeait « *la retenue, la tempérance et la discrétion* ».

À cette marche arrière politique aussi spectaculaire qu'accablante s'ajoute, depuis la semaine dernière, un possible rebondissement judiciaire. Mercredi 4 mars, le collectif de juristes Jurdi transmettait un signalement au procureur de la Cour de justice de la République (CJR) concernant le ministre Barrot, qui se retrouve aujourd'hui accusé de « *diffusion de fausses nouvelles* ». Si Rémy Heitz, le procureur général de la Cour de cassation, accédait à la demande du collectif, il s'agirait

d'une première pour un ministre en exercice. Quelques semaines plus tôt, la députée insoumise Gabrielle Cathala avait déjà saisi la procureure de la République de Paris sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale « *pour diffusion de montage frauduleux et diffusion de fausses nouvelles* » – elle n'a pas reçu de réponse à ce jour.



Francesca Albanese, à Rome, en Italie, le 4 septembre 2025.

© Photo Marco Lanni / Ropi-Rea



**Voulez-vous plonger dans les secrets de fabrication de nos révélations ?**

Rejoignez la « lettre enquête » pour découvrir nos coulisses chaque samedi.

À l'origine de la tempête, un discours de Francesca Albanese prononcé le 7 février lors d'un forum à Doha (Qatar) où elle avait été accusée d'avoir désigné « *Israël* » comme l'« *ennemi commun de l'humanité* ». La vidéo censée l'incriminer est en fait un montage. La rapporteuse n'a pas prononcé cette phrase, mais condamnait « le système qui a permis le génocide en Palestine, y compris le capital financier qui le finance, les algorithmes qui le dissimulent et les armes qui le rendent possible », a-t-elle précisé après le début de la polémique.

Le 26 février, sur BFM TV, Francesca Albanese s'est dite soulagée que la diplomatie française ait « *changé d'avis* ». Mais, « *[elle] aurai[t] attendu aussi un mot de clarification et d'excuse car ils [l]ont insultée de façon virulente et inacceptable* », a-t-elle observé. « *C'est le moment d'ouvrir la discussion sur les organisations qui*

*fabriquent de fausses informations [sur celles et ceux] qui essaient de faire avancer le dossier de la Palestine. »*

## Un poste historiquement exposé

Le poste de rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés est en effet depuis des années remis en cause par Israël. L'un des prédécesseurs de Francesca Albanese, Richard Falke, a ainsi été expulsé du pays en 2008. Depuis, aucun rapporteur spécial sur la Palestine n'a pu enquêter sur le terrain, faute d'autorisation de la puissance occupante pour y accéder. Tous ont été l'objet de campagnes de critiques et de dénigrement de la part de la diplomatie israélienne.

Mais Francesca Albanese, dont le mandat, commencé en 2022, a été renouvelé l'an dernier, est particulièrement ciblée. Elle a donné une large visibilité à son poste, assurant une forte présence dans les médias internationaux et sur les réseaux sociaux. Elle a notamment accusé Israël de génocide à Gaza, dans une étude très documentée, appelant à un embargo sur les exportations d'armes vers l'État hébreu.

Après un rapport sur les multinationales qui profitent du génocide à Gaza, elle a été placée sous sanctions par les États-Unis. De telles mesures démontrent en creux l'influence qu'a prise la rapporteuse, malgré plusieurs prises de parole qui ont fait débat jusque parmi des défenseurs et défenseuses du peuple palestinien. Comme, par exemple, une de ses publications sur Facebook datant de 2014, dans laquelle elle affirmait que les États-Unis étaient « *soumis au lobby juif* » (des propos ultérieurement qualifiés de « *maladresse* » dans un de ses ouvrages).

## De UN Watch à Matignon : itinéraire d'une infox

En France, l'offensive contre l'experte italienne de l'ONU dévoile surtout le poids des influences pro-israéliennes au sein du parti au pouvoir. Derrière « l'affaire Albanese », c'est en effet un réseau coordonné qui s'est mis en branle pour tenter d'obtenir, méthodiquement, la démission de la rapporteuse spéciale.

Tout commence par un montage vidéo de l'intervention de Francesca Albanese à Doha, posté le 8 février par Hillel

Neuer sur son compte du réseau social X. L'homme est un avocat canadien, directeur exécutif de UN Watch, une organisation pro-israélienne qui se présente comme une ONG « luttant contre l'antisémitisme et les biais anti-Israël à l'ONU ».

Malgré les relances de *Mediapart*, Hillel Neuer, qui avait promis de répondre à des questions adressées par écrit, n'a pas donné suite. Fondée en 1993, l'organisation affirme ne pas être directement financée par Israël. Elle est affiliée à l'American Jewish Committee, une des plus anciennes organisations juives au monde, engagée notamment dans le plaidoyer pro-Israël.

L'organisation fait régulièrement intervenir des défenseurs et défenseuses des droits humains pour fustiger les abus commis dans de nombreux pays du monde, mais ne critique jamais la politique d'Israël. Elle dispose d'un statut consultatif spécial au Conseil économique et social des Nations unies.

En réaction à la vidéo tronquée de Francesca Albanese, l'ex-directeur du bureau new-yorkais du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, Craig Mokhiber, a ainsi demandé que soient retirés les crédits permettant à UN Watch d'accéder aux couloirs de l'ONU « *pour harceler et dénigrer le personnel* » des Nations unies. Ce « *groupe abject* » se fait passer « *pour un groupe de défense des droits humains, répand des mensonges et qualifie tous les critiques du régime israélien d'"antisémites"* », écrivait le 14 février sur X le fonctionnaire, qui avait démissionné fin octobre 2023, quelques jours avant sa retraite, pour protester contre l'inaction de l'ONU face au génocide à Gaza.

Le montage de UN Watch accède à une visibilité en France grâce, notamment, à la députée macroniste des Français en Israël, Caroline Yadan. Le jour même de sa diffusion par Hillel Neuer, elle publie une image reprenant entre guillemets la citation erronée de Francesca Albanese – l'association Jurdi a fait un signalement contre elle le 12 février à la procureure de la République de Paris.

Avec la députée Constance Le Grip, elle rédige une lettre, signée par une cinquantaine de députés, pour demander la démission de Francesca Albanese au ministre des affaires étrangères le 10 février. Le

lendemain, Jean-Noël Barrot annonce qu'il va demander la démission de la juriste italienne, alors qu'il est interpellé sur le sujet par Caroline Yadan lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.

« Je n'ai pas dit que Mme Albanese avait dit qu'Israël, texto, était un ennemi commun de l'humanité. »

Jean-Noël Barrot, ministre des affaires étrangères

L'offensive française ne passe pas inaperçue. Les chancelleries allemande, tchèque et états-unienne notamment saluent l'initiative de Jean-Noël Barrot. En face, d'anciens ministres, diplomates, juristes ou intellectuels voient au contraire derrière la demande de démission lancée contre Francesca Albanese une tentative « *de discréditer les travaux des Nations unies relatifs aux violations des droits humains imputables à l'État d'Israël* » à travers la « *diffusion d'une fausse information* ».

L'infox sera ensuite relayée jusqu'à Matignon. Le 19 février, soit plus d'une semaine après les explications fournies par la rapporteuse spéciale, le premier ministre en personne reprend le même argumentaire lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et annonce à son tour que « *la France* » réclame sa démission.

Trois jours plus tard, à la veille de l'ouverture du Conseil des Nations unies où la France opérera sa volte-face, le ministre des affaires étrangères va pourtant revenir sur ses propos. « *Je n'ai pas dit que M<sup>me</sup> Albanese avait dit qu'Israël, texto, était un ennemi commun de l'humanité* », affirme-t-il au micro de France Inter, se dédisant. « *Ces propos sont condamnables mais ils n'ont pas été prononcés ?* », le relance la journaliste Alexandra Bensaid, qui s'avoue « *un petit peu perdue* ». « *Écoutez et vous verrez [sic]. Si vous ne voyez pas pourquoi ils sont condamnables [...], c'est parce que dans l'ambiguïté, dans l'absence de clarté, se propagent [...] les discours antisémites* », rétorque-t-il.

« *Vous renouvez votre appel à la démission de M<sup>me</sup> Albanese ?* », poursuit la journaliste. Réponse sibylline de l'intéressé : « *Bien sûr. [Mais] je sais qu'elle n'est pas démissionnable. Les rapporteurs spéciaux sont irrévocables pendant leur mandat [de trois ans – ndlr]. Ce*

*que j'ai dit, c'est que la succession des provocations devrait l'amener elle-même à avoir la dignité de démissionner de ses fonctions.* »

## Macronistes sous influence

La polémique s'inscrit dans un moment diplomatique particulier : celui d'une renormalisation des relations entre la France et Israël, moins de six mois après qu'Emmanuel Macron s'est attiré les foudres de Nétanyahou – mais aussi des États-Unis – pour avoir reconnu officiellement l'État de Palestine.

Mi-février, la ministre chargée de la lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, qui fut aussi la présidente du groupe d'amitié France-Israël entre 2019 et 2023, se trouvait d'ailleurs en Israël pour un voyage officiel. Objectif affiché : « *Faire progresser la relation bilatérale avec Israël* ». Les photos de son séjour, publiées sur le site du ministère des affaires étrangères, la montrent au mémorial de la Shoah ou en plein recueillement devant la tombe d'Ilan Halimi, en compagnie de son amie députée Caroline Yadan.

Cette dernière est une des principales courroies de l'influence israélienne en France. Ex-suppléante de Stanislas Guérini, qu'elle a remplacé dans l'hémicycle quand il était ministre, la députée (qui n'a pas répondu à nos questions) a gagné des galons dans la sphère macroniste après la dissolution de 2024 en battant Meyer Habib, député Les Républicains (LR) sortant de la circonscription et « *ami personnel de Nétanyahou* ».

Depuis, cette proche du lobby pro-israélien Elnet, qui organise des voyages de parlementaires tous frais payés et des colloques au Sénat financés par le gouvernement de Benjamin Nétanyahou, a pris une place prépondérante dans le groupe des macronistes à l'Assemblée nationale. Le tout « *avec la bénédiction de Gabriel Attal* [le président du groupe – ndlr] », souffle un député Ensemble pour la République qui s'étonne du poids médiatique et politique qu'elle a acquis en moins de deux ans. Caroline Yadan s'est pourtant inscrite à l'automne comme « *apparentée* », afin de protester contre la reconnaissance de l'État palestinien par... son propre camp au pouvoir.

Le 6 février, Gabriel Attal se rendait à la Maison de la chimie pour un « meeting en solidarité avec le peuple iranien » coorganisé par Agir ensemble, l'association siamoise d'Elnet.

Si sa ligne très pro-israélienne excédait bon nombre de ses collègues en interne encore entre 2022 et 2024, aujourd'hui la députée bénéficierait, selon plusieurs parlementaires, d'un traitement de faveur. En moins de deux ans, elle a ainsi posé quatre questions au gouvernement (davantage que les autres « apparentés »), toutes portant sur des sujets liés à Israël ou à l'antisémitisme. Autre signal qu'elle incarne désormais la voix du groupe sur ces thèmes : en juillet 2025, celle qui siège d'ordinaire en commission des lois était expressément envoyée par son groupe en commission des affaires étrangères pour s'opposer à l'arrêt des « accords d'association » entre l'Union européenne et Israël réclamé par la gauche.

Malgré l'agenda parlementaire surchargé qui s'ouvrira après les municipales, la députée peut désormais se targuer d'avoir obtenu l'assurance de Sébastien Lecornu que sa proposition de loi liant critique d'Israël et antisémitisme sera inscrite à l'ordre du jour à l'Assemblée. C'est ce que le premier ministre a réaffirmé lors du dîner du Crif, sous les applaudissements des convives – précisant même qu'il faudrait ajouter à l'interdiction pénale de toute parole « *antisioniste* » une peine « *civique, politique* », d'inéligibilité.

Le texte est soutenu avec force par Aurore Bergé mais aussi par Gabriel Attal lui-même. L'ancien premier ministre, dont les ambitions pour 2027 sont connues, ne s'était jusqu'alors jamais tellement affiché sur les questions internationales. Désormais, il théorise pour l'Europe l'importance du recours à la puissance plutôt que d'être parmi les derniers défenseurs du droit international.

Le 6 février, il se rendait à la Maison de la chimie (Paris) pour un « *meeting en solidarité avec le peuple iranien* ». Un événement coorganisé par Agir ensemble, l'association siamoise d'Elnet, qui avait déjà organisé en mars 2025, le très nauséabond « *Meeting pour la République et contre l'islam* ». Aux côtés de Manuel Valls,

de Jean-Michel Blanquer, de Caroline Yadan ou de Raphaël Enthoven, Gabriel Attal a explicitement appelé à faire « *tomber le régime* » iranien. Ce qu'Israël et les États-Unis se sont employés à tenter, un mois plus tard, avec une offensive militaire qui précipite aujourd'hui la région dans le chaos. Interrogé par *Mediapart*, Gabriel Attal a indiqué qu'il s'était rendu à cet événement à l'invitation de l'association coorganisatrice « Femme Azadi », mais n'a pas répondu à nos questions concernant ses liens avec Elnet.

## Des techniques israéliennes éprouvées

De son côté, l'épisode de la demande de démission inaboutie de Francesca Albanese a révélé les « *campagnes de diffamation* » qui visent les défenseurs et défenseuses de la cause palestinienne, « *instrumentalis[ant] le combat contre l'antisémitisme pour criminaliser l'expression de solidarité avec le peuple palestinien* », comme le décrit la rapporteuse dans un long texte publié dans les colonnes du *Monde diplomatique* du mois de mars.

Benjamin Fiorini, secrétaire général de Jurdi, souligne en effet que deux des principaux relais de la vidéo tronquée en France, Caroline Yadan et Shannon Seban, élue Renaissance de la Seine-Saint-Denis, savaient qu'il s'agissait d'un montage. « *Un élément important, explique-t-il, car cela montre qu'elles sont de mauvaise foi quand elles relaient cette fausse information.* »

« C'est vraiment inimaginable qu'il n'ait pas eu connaissance du caractère mensonger des propos dont il s'est fait la caisse de résonance. »

Benjamin Fiorini, secrétaire général de Jurdi

Du côté du Quai d'Orsay, les équipes de Jean-Noël Barrot ont reçu la lettre des députés demandant la démission de la rapporteuse un jour avant son intervention à l'Assemblée nationale du 11 février – à temps, donc, pour procéder aux vérifications nécessaires. « *Par sa position de ministre, il a quand même une obligation de prudence dans ses propos publics*, dit Benjamin Fiorini. *C'est vraiment inimaginable qu'il n'ait pas eu connaissance du caractère mensonger des propos dont il s'est fait la caisse de résonance. Ou alors, c'est qu'il atteint un niveau d'incompétence qui est proprement vertigineux.* »

De telles campagnes contre des personnes ou

organisations qui remettent en cause le narratif israélien sont fréquentes. Aux côtés de UN Watch, on trouve notamment l'organisation NGO Monitor, basée à Jérusalem et qui travaille à délégitimer les ONG internationales dont le travail est aujourd'hui menacé à Gaza. D'autres relais font aussi pression sur la presse internationale, comme Camera, acronyme pour le Committee for Accuracy in Middle East Reporting and Analysis (« Comité pour la précision dans l'analyse et le reportage sur le Moyen-Orient »), basé aux États-Unis.

Le ministère des affaires stratégiques en Israël est lui chargé de promouvoir une bonne image du pays à l'international, luttant par exemple contre la campagne de boycott contre l'État hébreu. Dans un document officiel encadrant les appels à projets pour l'année 2019, ce ministère projetait ainsi d'allouer quelque « *trois millions de shekels (840 000 euros) à titre de soutien aux projets pro-israéliens sur le Net* », dont 40 % ciblaient le continent européen.

Ces dernières années, le gouvernement israélien pousse notamment à l'adoption de législations à travers le monde qui assimilent l'antisionisme à l'antisémitisme – à l'instar de la proposition de Caroline Yadan en France. « *C'est un vrai recul dans la lutte contre l'antisémitisme* »,

dénonce le député communiste israélien Ofer Cassif qui s'était battu contre une telle loi en Israël, adoptée en 2022 alors que Benyamin Nétanyahou était dans l'opposition.

Il exhorte la France à s'en prendre aux « *vrais criminels* », aux responsables de « *l'apartheid et du génocide* ». Paris n'a toujours pas demandé des comptes à Israël après l'annexion de la Cisjordanie, l'anéantissement de Gaza, et aujourd'hui les crimes de guerre au Liban et en Iran. L'attaque française contre Francesca Albanese a, en revanche, encore davantage déstabilisé l'ONU, dans un contexte d'affaiblissement du droit international.

Pauline Graulle et Clothilde Mraffko

#### **Vous avez une information ?**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).